



## Parution

trimestrielle, 4 numéros par an

## Diffusion print

8 200 exemplaires par numéro

## Diffusion numérique

3 000 téléchargements par numéro

## Audience

+ de 30 000 lecteurs

## Site web

[www.cticm.com](http://www.cticm.com)

## Les salons/événements

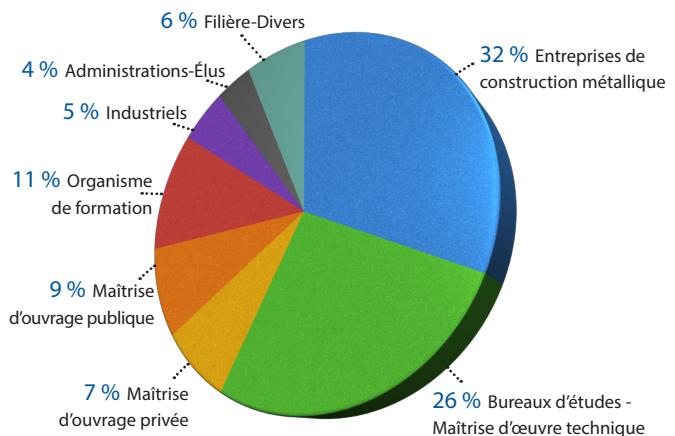
Séminaire de l'APK, Steel.in, événements CTICM

Source : éditeur 2025

Le CTICM (Centre technique industriel de la construction métallique), créé en 1962, est le référent technique de la construction métallique. Centre d'expertise et de formation, le CTICM publie, à l'attention des entreprises, des bureaux d'études et des maîtres d'ouvrage, le magazine de la construction métallique : **CMI**.

**CMI** vous permet d'établir un contact privilégié avec l'ensemble des acteurs de la filière acier, de valoriser vos savoir-faire et vos solutions dans un environnement rédactionnel résolument technique.

## Lectorat CMI

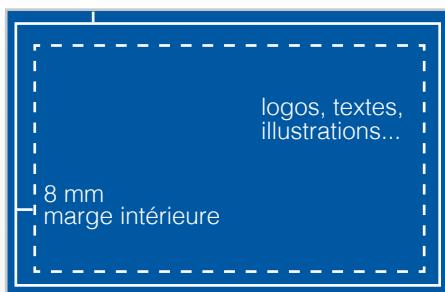




## Informations techniques

- Format de la revue : 210 x 297 mm
- Remise des ordres et des éléments techniques: 30 jours avant parution
- Éléments techniques : fichier(s) format eps et/ou tif, pdf haute définition
- Création, conception, réalisation et photogravure : sur devis
- Impression : offset, quadri, trame 150
- Délai d'annulation : 6 semaines avant parution
- Prévoir 5 mm de fond perdu sur les 4 côtés et ne pas mettre de texte ou de logos à moins de 15 mm des bords

5 mm fond perdu



Double page  
PP : 420 x 297 mm  
+ débord : 5 mm

5 mm fond perdu



Page  
PP : 210 x 297 mm  
+ débord : 5 mm

## Surfaces

SURFACE	QUADRI
Double page	4 900 €
1 page	3 200 €

## Emplacements préférentiels

SURFACE	QUADRI
4 <sup>e</sup> de couverture	4 400 €
2 <sup>e</sup> de couverture	3 800 €
Face sommaire	3 600 €
3 <sup>e</sup> de couverture	3 500 €

## Grille de remise

Emplacement de rigueur	+ 10 %
Nouvel annonceur	- 5 %
Opérations spéciales, publireportages, tirés à part, panneaux...	nous consulter
<b>DÉGRESSIF DE VOLUME</b>	
2 parutions	- 10 %
3 parutions	- 15 %
4 parutions	- 20 %

Remise professionnelle accordée à tout annonceur passant par un professionnel dûment mandaté

- 15 %

	<b>CMI 1</b> mars 2026	<b>CMI 2</b> juillet 2026	<b>CMI 3</b> octobre 2026	<b>CMI 4</b> décembre 2026
Dossier	IA	Eurocode 0 et 1 RPC	Bâtiments accordés Mur coupe-feu RSE	Coordination soudage Les ponts
Bouclage technique	16 février 2026	28 mai 2026	04 septembre 2026	05 novembre 2026

\* La rédaction se réserve le droit de modifier les sujets et leurs dates de parution.

## Conditions générales de vente

- 1- Toute souscription d'un ordre de publicité implique l'acceptation des présentes conditions de ventes.
- 2- Si un annonceur entend passer par un mandataire, ce dernier doit fournir un mandat écrit de l'annonceur. L'annonceur peut alors bénéficier de la remise professionnelle de 15 %. Il demeure néanmoins responsable du règlement à l'égard de Rive Média même si le mandataire assure le relais financier.
- 3- Les dates de parution du magazine ne sont communiquées par Rive Média qu'à titre indicatif. Un ordre de rigueur pour un emplacement déterminé n'engage Rive Média que si cet ordre est confirmé par écrit ; Rive Média n'est pas responsable des retards, dans la distribution de ses publications, imputables à la poste ou aux messageries.
- 4- Toute annulation d'insertion doit parvenir, par écrit à Rive Média, 6 semaines avant la date de parution. En cas de non-respect des dates de remise des éléments techniques, l'annonce parue précédemment sera réutilisée. À défaut, la mention "emplacement réservé à..." (suivie du nom et adresse de l'annonceur) est imprimée à l'emplacement réservé et l'insertion est facturée aux conditions de l'ordre.
- 5- Rive Média et l'éditeur sont libres de refuser l'insertion d'une annonce sans avoir à justifier leur refus, conformément aux usages la presse.
- 6- L'annonceur et son mandataire dégagent Rive Média et l'éditeur des responsabilités civiles qu'ils pourraient encourir du fait des annonces publicitaires qu'ils ont fait paraître sur ordre, les indemniseront de tous les préjudices qu'ils subiraient, et les garantiront contre toute action des tiers à raison des insertions.
- 7- Tous nos prix s'entendent hors taxes, éléments techniques et cromalins fournis. Tous travaux supplémentaires seront facturés en frais techniques.
- 8- L'annonceur est seul responsable de la qualité des fichiers informatiques qu'il fait parvenir à Rive Média. Les pages d'un même cahier en quadrichromie sont tirées en Amalgame. Les tirages sont donc effectués au mieux sans garantie d'une fidélité absolue de reproduction des couleurs. En cas de problèmes techniques liés à des films dont les densités de couleurs ne sont pas conformes à la gamme GEU, Rive Média ne s'aurait être tenue responsable.
- 9- Rive Média décline toute responsabilité au sujet des éléments techniques et des documents qui n'auraient pas été retirés par l'annonceur ou son intermédiaire dans un délai de trois mois après sa dernière utilisation.
- 10-Les règlements doivent être effectués à 30 jours fin de mois date de parution au plus tard sauf accord particulier. Tout retard de paiement entraînera la suspension des parutions prévues et des pénalités du double de l'intérêt légal en vigueur. Les frais de procédure de recouvrements sont à la charge de l'annonceur.
- 11-Toute réclamation doit, sous peine de déchéance, être effectuée dans la semaine suivant la parution. En cas de litige, le tribunal de commerce de Paris est seul compétent.

 RIVE média	110 rue de Fontenay CS20010 94303 Vincennes  Tél. : 06 70 77 09 88	<a href="http://www.rive-media.fr">www.rive-media.fr</a>  S.A.R.L. au capital de 20 000 € SIRET 411 490 253 00027 APE 7312Z
<b>Consultez nos kits média sur <a href="http://www.rive-media.fr">www.rive-media.fr</a></b>		